

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

NO : 505-

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale
en matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :

BRISE DE MER INC., société dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 104, avenue Liberté en la ville de Candiac, province de Québec, J5R 6X1

Débitrice

-et-

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA, corporation bancaire continuant la personnalité morale de la Banque fédérale de développement par une loi du Parlement du Canada, 42-43-44 Élisabeth II, (1994-1195), sanctionnée le 13^{ième} jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), ayant son siège social au 5, Place Ville-Marie, bureau 400, Montréal, Québec, H3B 5E7

Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 1981, avenue McGill College, 12^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, H3A 0G6

Séquestre

REQUÊTE POUR LA NOMINATION D'UN SÉQUESTRE
(paragraphe 243(1) et suivants de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU À L'UN DES REGISTRAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE LONGUEUIL, LA REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Introduction

1. Par la présente requête, Banque de Développement du Canada (la « **BDC** ») requiert la nomination de Richter Groupe Conseil inc. (Benoît Gingues, CPA, CA, CIRP, responsable désigné) (ci-après le « **Séquestre** »), pour agir à titre de séquestre selon le paragraphe 243(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après « **L.F.I.** ») aux biens de la société Brise de mer inc. (ci-après la « **Débitrice** ») grevés en faveur de la BDC et plus amplement décrits aux conclusions de la présente requête, avec les pouvoirs énumérés au projet d'ordonnance communiqué au soutien des présentes sous la cote **R-1**;
2. La Débitrice, autrefois connue sous le nom 9032266 Canada inc., est une société qui a son siège social au 104 av. Liberté à Candiac et qui opérait jusqu'à tout récemment dans le commerce de l'importation et la vente de produits alimentaires à partir de ses places d'affaires situés au 700, rue Gaudette à St-Jean-sur-Richelieu et au 226, rue Industrielle à Ste-Marguerite, le tout tel qu'il appert notamment de l'état des renseignements du registraire des entreprises du Québec (le « **REQ** ») et dont une copie est communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-2**;
3. Les dirigeants et administrateurs de la Débitrice sont messieurs Abdelmajid Jamaledine et Ahcene Si Belkacem et ses actionnaires, les sociétés Aliments Prolimer inc., maintenant connu sous le nom de 9327-2979 Québec inc. (ci-après « **Prolimer** »), Les Fumets Sylvestre inc., maintenant connu sous le nom de 9327-2961 Québec inc., (ci-après « **Fumets** ») et Gestion Ahcene Si Belkacem inc., le tout tel qu'il appert de l'état des renseignements de la Débitrice au REQ, R-2;
4. Prolimer est une société qui œuvrait également dans le commerce de l'importation et la vente de produits alimentaires, dans le même local que celui exploité par la Débitrice à Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'état des renseignements de Prolimer au REQ communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-3**;
5. Quant à Fumets, il s'agit d'une société œuvrant dans l'industrie de la transformation du poisson et de la viande et dont le siège social est situé au 226 rue Industrielle en la ville de Ste-Marguerite, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'état des renseignements de Fumets au REQ communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-4**;
6. Comme mentionné précédemment, l'une des places d'affaires de la Débitrice est située au 700, rue Gaudette, à St-Jean-sur-Richelieu (ci-après l'« **Immeuble à St-Jean** ») et la Débitrice occupe l'immeuble à titre de locataire et le propriétaire étant 7517602 Canada inc. (ci-après « **Canada inc.** »), une société de gestion d'immeubles dont les dirigeants et administrateurs sont également messieurs Jamaledine et Si Belkacem et ses actionnaires leurs compagnies de gestion respectives, soit Gestion Abdelmajid Jamaledine inc. et Gestion Ahcene Si Belkacem inc., le tout tel qu'il appert d'une copie de l'index aux immeubles pertinent et de l'état des renseignements de Canada inc. au REQ communiquées au soutien des présentes respectivement sous les cotes **R-5** et **R-6**;
7. La Débitrice et les sociétés Prolimer, Fumets et Canada inc. sont des personnes liées et leurs activités et leur viabilité commerciales sont interdépendante, tel qu'il appert notamment des états des renseignements (R-2, R-3, R-4 et R-6) et tel qu'il sera plus amplement exposés ci-après;

8. La BDC est l'un des principaux créanciers de la Débitrice aux termes des prêts décrits plus amplement ci-après et elle détient des sûretés à l'égard des biens de la Débitrice et de son immeuble à Ste-Marguerite et dont l'achat de certains de ses biens a été financé par la BDC, le tout tel qu'il sera exposé plus amplement ci-après;

II. L'endettement et les sûretés de la BDC

9. La BDC a octroyé les prêts suivants :

- a) à Prolimer et Fumets, un prêt portant le numéro 064327-01 au montant en capital de 350 000,00 \$, portant intérêt au taux de base annuel variable de la BDC (actuellement 4.70%), plus un écart de pourcentage de 1.00% par année (ci-après le « **Prêt no 01** ») et remboursable selon les termes et conditions édictés à la lettre d'offre de financement de la BDC datée du 5 décembre 2011 et acceptée et signée le 6 décembre suivant par Prolimer et Fumets, et telle qu'amendée de temps à autres, le tout tel qu'il appert d'une copie de ladite lettre d'offre et son annexe ainsi qu'une d'une copie des lettres de modification (ci-après collectivement la « **Lettre d'offre no 01** ») communiquées au soutien des présentes respectivement sous les cotes **R-7** et **R-8 en liasse**;
- b) à Prolimer, un prêt portant le numéro 047306-02 au montant en capital de 850 000,00 \$ portant intérêt au taux de base annuel variable de la BDC (actuellement 4.70%) plus un écart de pourcentage de 2.25% par année (ci-après le « **Prêt no 02** ») et remboursable selon les termes et conditions édictés à la lettre d'offre de financement de la BDC, datée du 16 janvier 2008 et acceptée et signée le 5 février suivant par Prolimer, et telle qu'amendée de temps à autres, le tout tel qu'il appert d'une copie de ladite lettre d'offre et ses annexes ainsi que d'une copie des lettres de modification concernant les Prêts no 2 et no 3 et d'une copie des lettres de modification concernant les Prêts no 2, no 3 et no 4 (ci-après collectivement la « **Lettre d'offre no 02** ») et communiquées au soutien des présentes respectivement sous les cotes **R-9**, **R-10** et **R-11 en liasse**;
- c) à Prolimer, un prêt portant le numéro 047306-03 au montant en capital de 380 000,00 \$ portant intérêt au taux de base annuel variable de la BDC (actuellement 4.70%), plus un écart de pourcentage de 4.00% par année (ci-après le « **Prêt no 03** ») et remboursable selon les termes et conditions édictés à la lettre d'offre de financement de la BDC, datée du 16 janvier 2008 et acceptée et signée le 5 février suivant par Prolimer, et telle qu'amendée de temps à autres, le tout tel qu'il appert d'une copie de ladite lettre d'offre et ses annexes communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-12**, d'une copie des lettres de modification concernant les Prêts no 2 et no 3 (R-10) et d'une copie des lettres de modification concernant les Prêts no 2, no 3 et no 4 (R-11) (ci-après collectivement la « **Lettre d'offre no 03** »);
- d) à Prolimer, un prêt portant le numéro 047306-04 au montant en capital de 400 000,00 \$ portant intérêt au taux de base annuel variable de la BDC (actuellement 4.70%), plus un écart de pourcentage de 1.00% par année (ci-

après le « **Prêt no 04** ») et remboursable selon les termes et conditions édictés à la lettre d'offre de financement de la BDC, datée du 24 septembre 2012 et acceptée et signée le 25 septembre suivant par Prolimer, et telle qu'amendée de temps à autres, le tout tel qu'il appert de ladite lettre d'offre et son annexe communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-13** et d'une copie des lettres de modification concernant les Prêts no 2, no 3 et no 4 (R-11) (ci-après collectivement la « **Lettre d'offre no 04** »);

10. Les Prêts no 01, no 02, no 03 et no 04 sont ci-après collectivement les « **Prêts** » et les Lettres d'offre no 01, no 02, no 03 et no 04 sont ci-après collectivement désignés les « **Lettres d'offre** »;
11. Afin de garantir le paiement du Prêt no 01 et l'accomplissement de toutes les obligations en vertu dudit prêt, Prolimer et Fumets ont consenti à la BDC une hypothèque universelle de premier rang, immobilière et mobilière sans dépossession, le 15 décembre 2011 par acte notarié passé devant Me France Larivière, notaire, sous le numéro 15 269 de ses minutes, pour un montant de 350 000,00 \$, plus intérêt au taux annuel de 25 % et une hypothèque additionnelle représentant vingt pour cent (20%) du montant en capital de l'hypothèque (ci-après l'« **Hypothèque no 1** »), et laquelle Hypothèque no 1 a été publiée au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Dorchester, le 16 décembre 2011 sous le numéro 18 721 184 et au Registre des droits personnels et réels mobiliers (ci-après le « **RDPRM** ») le 20 décembre 2011 sous le numéro 11-0972079-0001, le tout tel qu'il appert de l'acte d'Hypothèque no 1, d'une copie certifiée conforme de l'index aux immeubles pertinent et de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM sous les noms de Prolimer, Fumets et la Débitrice, dont copies sont communiquées respectivement au soutien des présentes sous les cotes **R-14**, **R-15** et **R-16** (*en liasse*);
12. L'Hypothèque no 1 affecte l'immeuble décrit plus amplement ci-après ainsi que l'universalité de tous les biens meubles appartenant à Fumets et acquis par la Débitrice, corporels et incorporels, présents et futurs, de quelle que nature qu'ils soient et où qu'ils puissent se trouver, incluant :

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS QUATRE VINGT CINQ MILLE CENT SOIXANTE-QUATORZE (4 085 174) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester.

Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite (Québec) G0S 2X0, circonstances et dépendances.

L'hypothèque porte également sur les biens suivants :

1. *tous les loyers et revenus produits par l'immeuble, présents et à venir; et*
2. *les indemnités payables en vertu de tout contrat d'assurance couvrant l'immeuble et les biens ci-devant décrits. »*

(ci-après désignés collectivement comme l'« **Immeuble à Ste-Marguerite** »)

13. Afin de garantir le Prêt no 2 et l'accomplissement de toutes les obligations en vertu dudit prêt, une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession a été consentie par Prolimer le 21 janvier 2008 par acte notarié passé devant Me France Larivière, notaire, sous

le numéro 13 130 de ses minutes (ci-après l' « **Hypothèque no 2** »), pour un montant de 850 000,00 \$ avec intérêt au taux annuel de 25 % et une hypothèque additionnelle représentant vingt pour cent (20%) du montant en capital de l'Hypothèque no 2, et laquelle l'Hypothèque no 2 a été publiée au RDRPM le 24 janvier 2008 sous le numéro 08-0040997-0001, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'acte d'Hypothèque no 2 communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-17** et de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16;

14. Afin de garantir le Prêt no 3 et l'accomplissement de toutes les obligations en vertu dudit prêt, une autre hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession a été consentie par Prolimer le 21 janvier 2008 par acte notarié passé devant Me France Larivière, notaire, sous le numéro 13 131 de ses minutes (ci-après l' « **Hypothèque no 3** »), pour un montant de 380 000,00 \$ avec intérêt au taux annuel de 25 % et une hypothèque additionnelle représentant vingt pour cent (20%) du montant en capital de l'hypothèque, et laquelle Hypothèque no 3 a été publiée au RDRPM le 24 janvier 2008 sous le numéro 08-0040999-0001, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'acte d'Hypothèque no 3 communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-18** et de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16;

15. Les Hypothèque no 2 et no 3 grèvent les biens suivants :

Tout l'équipement de production, la machinerie et l'outillage du constituant, présents et futurs et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment sur les biens apparaissant sur deux listes détaillées dont copie demeurent annexées aux minutes 13,130 et 13,131 de Me France Larivière, notaire.

Les biens suivants, dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans la description ci-dessus, sont également affectés par les Hypothèques no 02 et 03 :

- a) le produit de toute vente, location ou autre disposition des biens ci-dessus décrits, toute créance résultant d'une telle vente, location ou autre disposition, ainsi que tout bien acquis en remplacement;*
- b) toute indemnité d'assurance ou d'expropriation payable à l'égard des biens ci-dessus décrits ;*
- c) le capital, les fruits et les revenus des biens ci-dessus décrits ainsi que tout droit rattaché aux biens hypothéqués;*
- d) lorsque les biens ci-dessus décrits comprennent des valeurs mobilières, toutes les autres valeurs émises dans l'avenir en remplacement de ces valeurs mobilières;*
- e) tous les titres, documents, registres, factures et comptes constatant les biens hypothéqués ou s'y rapportant.*

16. Afin de garantir le Prêt no 4 et l'accomplissement de toutes les obligations en vertu dudit prêt, une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession a été consentie par Prolimer le 12 octobre 2012 par acte sous seing privé, pour un montant de 400 000 \$ avec intérêt au taux annuel de 25 % et une hypothèque additionnelle représentant vingt pour cent (20%) du montant en capital de l'hypothèque (ci-après l' « **Hypothèque no 4** »), et laquelle Hypothèque no 4 a été publiée au RDRPM le 15 octobre 2012 sous le numéro 12-0843026-0001, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'acte d'Hypothèque no 4 communiquée au

soutien des présentes sous la cote **R-19** et de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16;

17. L'Hypothèque no 4 grève les biens suivants :

L'universalité, présente et future, de l'équipement, la machinerie, l'outillage, le mobilier et les fournitures de bureau, les systèmes informatiques, les véhicules et tout autre bien meuble de même nature du constituant, de même que les accessoires de ce qui précède.

Les biens suivants, dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans la description apparaissant ci-dessus, sont également affectés par l'hypothèque et la sûreté constituées en vertu des présentes:

- a) le produit de toute vente, location ou autre disposition des ci-dessus décrits, toute créance résultant d'une telle vente, location ou autre disposition, ainsi que tout bien acquis en remplacement ;*
- b) toute indemnité d'assurance ou d'expropriation payable à l'égard des biens ci-dessus décrits ;*
- c) le capital, les fruits et les revenus des biens ci-dessus décrits ainsi que tout droit rattaché aux biens hypothéqués;*
- d) lorsque les biens ci-dessus décrits comprennent des valeurs mobilières, toutes les autres valeurs émises dans l'avenir en remplacement de ces valeurs mobilières; et,*
- e) tous les titres, documents, registres, factures et comptes constatant les biens ci-dessus décrits ou s'y rapportant.*

18. Les Hypothèques no 1, no 2, no 3 et no 4 sont ci-après collectivement désignés les « **Hypothèques de la BDC** »;

19. Le 22 décembre 2014, Prolimer et Fumets ont vendu l'ensemble de leurs actifs à la Débitrice en vertu de deux conventions de vente d'actifs intervenues le 22 décembre 2014 mais avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2014, le tout tel qu'il appert d'une copie desdites conventions communiquées au soutien des présentes *en liasse* sous la cote **R-20**;

20. Le 26 mai 2015, Fumets vendait à la Débitrice l'Immeuble à Ste-Marguerite, le tout tel qu'il appert de l'acte de vente notarié publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Dorchester le 27 mai 2015 sous le numéro 21 561 175 et dont une copie est communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-21** et tel qu'il appert également d'une copie certifiée conforme de l'index aux immeubles, R-15;

21. Aux termes de ces trois actes de vente, la Débitrice a assumé l'endettement et les obligations de Prolimer et Fumets découlant des Prêts accordés par la BDC et des Hypothèques de la BDC plus amplement décrits ci-haut;

22. Un avis de conservation de l'Hypothèque no 1 a été publié au RDPRM le 25 juin 2015 sous le numéro 15-0595444-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM (R-16);

23. Un avis de conservation des Hypothèques no 2, no 3 et no 4 a été publié au RDPRM le 23 juin 2015 sous le numéro 15-0589367-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM (R-16);
24. À la connaissance de la BDC, les biens Meubles visés par les Hypothèques de la BDC sont localisés dans l'Immeuble à Ste-Marguerite et dans l'Immeuble à St-Jean;

III. Les autres créanciers hypothécaires de la Débitrice

25. D'après l'état certifié des droits inscrits au RDPRM (R-16), les créanciers suivants détiennent également des droits hypothécaires sur les biens meubles de la Débitrice, à savoir Financement Agricole Canada (la « **FAC** »), la Banque nationale du Canada (la « **BNC** »), Investissement Québec (« **IQ** ») et la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Hénédine-Sainte-Marguerite, maintenant connue sous le nom Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce (la « **Caisse** ») (la FAC, la BNC et IQ sont ci-après collectivement désignés les « **autres créanciers** »);
26. La FAC a publié les hypothèques suivantes :
 - a) une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession publiée au RDPRM le 1^{er} mars 2010 sous le numéro 10-0112486-0001, grevant l'universalité des biens meubles de Prolimer, corporels et incorporels, présents et futurs, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'universalité des valeurs mobilières, des équipements et véhicules routiers, des marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle, des droits, titres et intérêts de Prolimer dans toute police d'assurance-vie ainsi que certains biens spécifiquement listés (ci-après l' « **Hypothèque FAC 01** »), laquelle hypothèque a été l'objet d'un avis de conservation d'hypothèque publié contre la Débitrice sous le numéro 15-0666698-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;
 - b) une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession publiée au RDPRM le 11 juin 2010 sous le numéro 10-0381984-0001, grevant l'universalité des biens meubles de Prolimer, corporels et incorporels, présents et futurs, incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'universalité des valeurs mobilières, des équipements et véhicules routiers, des marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle, des droits, titres et intérêts de Prolimer dans toute police d'assurance-vie ainsi que certains biens spécifiquement listés et la ligne de production située au 650, boul. Père- Lelièvre, suite 200 Québec (Québec) (ci-après l' « **Hypothèque FAC 02** »), et laquelle hypothèque a été l'objet d'un avis de conservation d'hypothèque publié contre la Débitrice sous le numéro 15-0666698-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;
27. La BDC a cédé son rang en faveur de la FAC relativement à l'Hypothèque FAC 01 sur les biens décrits à l'Annexe A ci-jointe, le tout en vertu d'une cession de rang publiée au RDPRM le 16 mars 2010, sous le numéro 10-0150242-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;
28. La BNC a publié les hypothèques suivantes :

- a) une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession publiée au RDPRM le 4 février 2011 sous le numéro 11-0073798-0002, grevant tous les biens meubles de Prolimer, corporels et incorporels, présents et futurs, où qu'ils se trouvent (ci-après l' « **Hypothèque BNC/Prolimer** »); cette hypothèque n'a cependant pas fait l'objet d'un avis de conservation, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;
- b) une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession publiée au RDPRM le 7 avril 2015 sous le numéro 15-0282544-0001, grevant tous les stocks de la Débitrice, présents et futurs, où qu'ils se trouvent ainsi que toutes ses créances, présentes et futures, quel que soit le lieu où se trouvent les débiteurs de ses créances (ci-après l' « **Hypothèque BNC/Brise de mer** »), le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;

29. IQ a publié les hypothèques suivantes :

- a) une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession publiée au RDPRM le 3 novembre 2011 sous le numéro 11-0849209-0001, grevant l'universalité des biens meubles de Prolimer, présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés dont certains véhicules spécifiquement listés (ci-après l' « **Hypothèque IQ 01** »), et laquelle hypothèque a été l'objet d'un avis de conservation d'hypothèque publié contre la Débitrice sous le numéro 15-0651348-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;
- b) une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession publiée au RDPRM le 10 mai 2013 sous le numéro 13-0385656-0001, grevant l'universalité des biens meubles de Prolimer, présents et à venir, corporels et incorporels, de quelque nature qu'ils soient et où qu'ils puissent être situés (ci-après l' « **Hypothèque IQ 02** »), et laquelle hypothèque a été l'objet d'un avis de conservation d'hypothèque publié contre la Débitrice sous le numéro 15-0561405-0001, le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;

30. Bien que la Caisse a publié au RDPRM une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession le 20 janvier 2006 sous le numéro 06-0030926-0001, grevant l'universalité des créances, marchandises, produits finis, matières premiers et l'universalité des biens servant à l'exploitation de l'entreprise de Fumets, présents et à venir, (ci-après l' « **Hypothèque de la Caisse** »), la Caisse a donné mainlevée de tous les droits hypothécaires résultant de cette hypothèque, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'acte de mainlevée signé le 9 novembre 2009 et publié au registre foncier le 16 novembre 2009 sous le numéro 16 723 295 et dont une copie est communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-22** et tel qu'il appert également de l'index aux immeubles (R-15);

31. Par ailleurs, la FAC, la BNC et IQ ont cédé leur rang en faveur de BDC relativement à l'Hypothèque 04 sur les biens décrits à l'Annexe B et relatifs la ligne de production de pizza automatisée, le tout en vertu de cessions de rang publiées au RDPRM le 4 décembre 2012,

sous les numéro 12-0996957-0001, 12-0996957-0002 et 12-0996957-0003, tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM, R-16 ;

32. Par conséquent, les biens décrits à l'Annexe B et relatifs à la ligne de production de pizza automatisée sont inclus dans les universalités de biens visés par les Hypothèques de la BDC et donc, par la présente requête et l'ordonnance recherchée;
33. Par ailleurs, les stocks et les créances de la Débitrice ainsi que les biens décrits à l'Annexe A (ci-après collectivement désignés comme les « **Biens exclus** ») ne sont pas visés par la présente requête et l'ordonnance recherchée;
34. Compte tenu de ce qui précède, les droits hypothécaires détenus par les autres créanciers sur les biens meubles de la Débitrice sont soit de rang inférieur à ceux de la BDC ou affectent des biens qui ne sont pas visés par la présente requête et l'ordonnance recherchée;

IV. Les défauts de Prolimer, de Fumets ou de la Débitrice envers la BDC

35. Prolimer, Fumets et la Débitrice sont actuellement en défaut de respecter leurs obligations aux termes des Lettres d'offre, des Prêts et des Hypothèques de la BDC en ce que notamment :
 - a) Les versements mensuels exigibles en capital et intérêts à l'égard des Prêts no 2, no 3 et no 4 n'ont pas été payés depuis le 21 avril 2015;
 - b) Les versements mensuels exigibles en capital et intérêts à l'égard du Prêt no 1 n'ont pas été payés depuis le 23 juillet 2015;
 - c) Prolimer et Fumets ont fait défaut de payer à la BDC les montants qui lui sont dus, malgré plusieurs demandes de paiement transmises les 28 juillet et 1^{er} septembre 2015 et dont une copie est communiquée au soutien des présentes *en liasse* sous la cote **R-23** ;
 - d) Prolimer, Fumets et la Débitrice ont cessé leurs opérations et sont insolvables;
 - e) Prolimer a de plus déposé une cession de ses biens le 26 août 2015 entre les mains de Richter Groupe Conseil inc., en vertu de la L.F.I., le tout tel qu'il appert d'une copie du relevé informatique obtenu du Bureau du surintendant des faillites au Canada et dont une copie est communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-24**;
36. En raison des défauts susmentionnés et compte tenu que les Prêts prévoient la déchéance du terme en cas de défaut, la BDC a signifié le 11 septembre 2015 à la Débitrice, une demande de paiement et préavis l'avisant de son intention de mettre à exécution ses garanties en vertu de l'article 244 L.F.I., dont notamment les Hypothèques de la BDC, le tout tel qu'il appert d'une copie de la demande de paiement et des rapports de significations pertinents communiquées *en liasse* au soutien des présentes sous la cote **R-25**;

37. Le délai de 10 jours accordé à la Débitrice pour payer les sommes dues à la BDC est expiré et la Débitrice n'a toujours pas remédié à ses défauts et n'a pas non plus payé à la BDC les sommes qui lui sont dues;
38. La BDC a également signifié à Prolimer, à Fumets et à la Débitrice un préavis d'exercice du droit hypothécaire de la vente sous contrôle de justice de l'Immeuble à Ste-Marguerite et des biens meubles visés par les Hypothèques de la BDC et ledit préavis a été publié au Registre foncier le 18 septembre 2015 sous le numéro 21 844 936 le tout tel qu'il appert d'une copie dudit préavis d'exercice et des rapports de signification communiqués *en liasse* au soutien des présentes sous la cote **R-26** et de l'index aux immeubles (R-15);
39. En date du 1^{er} septembre 2015, l'endettement de la Débitrice envers la BDC totalisait la somme de 1 353 616,40 \$ en capital, intérêts et frais, plus les intérêts et autres frais courus depuis, dont notamment les déboursés conservatoires et les honoraires légaux extrajudiciaires en cours et à venir, le tout tel qu'il appert d'une copie des états de compte de la BDC communiqués au soutien des présentes *en liasse* sous la cote **R-27**;

V. La nomination d'un séquestre

40. Compte tenu des défauts et récents événements exposés ci-après, il est juste, opportun et nécessaire que cette Honorable Cour nomme sans délai un séquestre aux biens de la Débitrice décrits ci-après, en vertu des articles 243(1) et suivants de la L.F.I., avec les pouvoirs énumérés au projet d'ordonnance (R-1) et pour la protection des intérêts de la BDC comme créancière garantie :
 - a) l'Immeuble à Ste-Marguerite; et
 - b) les biens meubles visés par les Hypothèques de la BDC, incluant ceux décrits à l'Annexe B et relatifs à la ligne de production de pizza automatisée, mais à l'exception cependant des Biens exclus, le tout tels que plus amplement décrits au projet d'ordonnance (R-1) (ci-après désignés collectivement les « **Biens meubles** »);
41. Tel qu'exposé précédemment, Fumets et Prolimer ont transféré l'ensemble de leurs actifs à la Débitrice en décembre 2014 et mai 2015, pour ensuite cesser leurs opérations et dans le cas de Prolimer, déposer une cession de ses biens en vertu de la L.F.I.;
42. La Débitrice a également cessé ses opérations récemment et fait l'objet de plusieurs recours de ses créanciers qui ont l'intention ou sont sur le point de réaliser leurs garanties sur ses actifs, dont notamment les suivants :
 - a) En juillet 2015, la BNC a retiré à la Débitrice l'autorisation de percevoir ses créances et ensuite signifié un préavis de son intention de vendre sous contrôle de justice l'universalité de ses stocks et créances;
 - b) Le 11 septembre 2015, FAC a signifié à la Débitrice un préavis d'exercice pour la vente sous contrôle de justice des biens meubles de la Débitrice grevés en sa faveur et plus amplement décrits audit préavis;

le tout tel qu'il appert de l'état certifié des droits inscrits au RDPRM (R-16);

43. La Débitrice est clairement insolvable et incapable de faire honneur à ses obligations envers la BDC et en général, à la lumière des autres recours entrepris par ses créanciers tels que relatés ci-haut;
44. Plusieurs autres créanciers hypothécaires, dont Gestion L'Anneau inc., Réfrigération Amesse inc. et 2630-3818 Québec inc., ont signifié des préavis d'exercice visant la vente sous contrôle de justice et la prise en paiement de l'Immeuble à St-Jean dans lequel se trouvent plusieurs des Biens meubles grevés en faveur de la BDC, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'index aux immeubles pertinent à l'Immeuble à St-Jean (R-5);
45. La BDC est de plus informé que les administrateurs et actionnaires de la Débitrice, soit messieurs Jamaledine et Si Belkacem, sont présentement en chicane ce qui a inévitablement pour effet de paralyser les décisions opérationnelles de la Débitrice;
46. Compte tenu de ce qui précède, il apparaît clairement que la Débitrice ne sera pas en mesure de remédier à ses défauts et de rembourser la BDC des montants qui lui sont dus aux termes des Prêts;
47. La nomination d'un séquestre assurera la protection des intérêts de la BDC et des actifs de la Débitrice visés par les Hypothèques de la BDC;
48. Dans les circonstances, la BDC est d'avis que seul le Séquestre sera en mesure de maximiser la réalisation des actifs de la Débitrice grevés en faveur de la BDC, puisqu'il sera en mesure de mettre en place un processus concerté de sollicitation d'offres tant pour l'Immeuble à Ste-Marguerite que pour les Biens meubles;
49. Il est donc approprié que le Séquestre soit nommé dans le contexte exposé ci-avant pour qu'il puisse entamer un processus de vente en sa qualité de séquestre de l'Immeuble à Ste-Marguerite et des Biens meubles et afin de recevoir d'acheteurs potentiels des offres et de négocier les termes et les conditions de toute offre d'achat;
50. La nomination du Séquestre est nécessaire et urgente afin que le Séquestre puisse prendre possession des actifs grevés en faveur de la BDC, les assurer, entreprendre toute autre mesure conservatoire, d'entretien et de mise en valeur de ceux-ci et procéder également à une évaluation de l'état actuel de l'Immeuble Ste-Marguerite et des Biens meubles;
51. La BDC propose Richter Groupe Conseil inc. (Benoît Gingués, CPA, CA, CIRP, responsable désigné) pour agir comme séquestre aux termes du jugement à être rendu suivant la présente requête, lequel a les qualifications requises et accepte d'agir;
52. Dans ce contexte et compte tenu de la nature de l'ordonnance recherchée, il y a également lieu d'ordonner que le jugement à intervenir soit exécutoire nonobstant appel et que la BDC soit dispensée de fournir tout cautionnement, le tout afin de permettre au séquestre de prendre des actions immédiatement;
53. La BDC est également bien fondée de demander à cette honorable Cour à ce que les délais de signification, de production et de présentation de la présente requête soient abrégés;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

RENDRE une ordonnance substantiellement sous la forme du projet d'ordonnance communiqué au soutien des présentes comme Pièce R-1;

LE TOUT, sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 23 septembre 2015



MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la Requérante, Banque de
développement du Canada

ANNEXE A
(Biens exclus)

- A. Marques de commerces appartenant au constituant:
- B. Ligne de production située au 104, avenue Liberté, à Candiac Québec, ainsi que les biens meubles suivants :

Équipements et machineries :

- Remplisseuse, marque Kalish Matic, série # 57, modèle K51
- Moules, contenant & couvercles, marque Stock, série # BA002
- Plaque étiquetteuse, marque Filimatic, série # DAB162
- Tunnel chauffant, marque Clamco, série # 1932, modèle 850R3
- Scelleuse en L, marque Clamco, série # 15822, modèle 77220
- Système poseurétiqueteur, marque Automatixx, série # 1081, modèle ETIQ+POSECOUV
- Balance électronique à 2 paliers, marque Avalanche, série # 40111064021106
- Accumulateur laveur, marque Arty Pac, série # 2102
- Compresseur, marque Airtec, série # 551297, modèle 551N
- Étiqueteuse Pretzel, marque LabelAire, série #613169106, modèle 2111A
- Étiqueteuse Complète, marque Super Machinerie, série # 00004, modèle 94155006
- Lift jaune, marque Yale, série #H1435001, modèle LR2055
- Conteneur réfrigéré, marque Thermoking, série # HD0L91490822, modèle HDHAR3200R1
- Conteneur congelé, marque Thermoking, série # JE922752, modèle JAR45CLA
- Chariot élévateur rouge, marque Raymond, série # 020.84.23372, modèle 20R40TT
- Chariot élévateur jaune, marque Yale, série # A814V03779W, modèle ERC030AFN48SE084
- Convoyeur Girafe Barquette, marque Super Machinerie, série # 0404, modèle KBMD2400
- Scelleuse, marque Impulse
- Convoyeur de boîtes, marque Soco, série #D730, modèle T100
- Lift rouge, marque Mahaffy, série # 2079, modèle TPA120
- Moule, Dai barquettes ronds
- Moule, Dai barquettes carrées
- Contenant d'huile
- Échelle rouge Giraffe
- Lift vert, marque Yale, série # L50, modèle C1518596
- Emballeuse wrap, marque Arctic API, série #1408, modèle A
- Lift bleu, marque TUV, modèle CAL55
- Manipulateur de baril, bleu, marque MORSE, série # 1100, modèle 400A60114
- Manipulateur de baril, bras, marque MORSE, série #0798, modèle 85C
- Convoyeur Girafe, chaudières, marque STEDI DRIVE, série # A113732, modèle 333022B0B821
- Scelleuse, barquettes, marque ILPRA, série # FP3028, modèle 400 V/G
- Remplisseuse, série #NV120, modèle L21
- Balance électronique, barquettes, marque Super Machinerie, série # 18848, modèle UMC600AAAC

- Balance électronique, chaudières, marque Super Machinerie, série #30015, modèle UMC600AAAC57
- Convoyeur olives, barquettes, marque Arty Pac, série # 4011004, modèle Avalanche 200
- Convoyeur olives, barquettes, marque Arty Pac, série # 4021004, modèle Avalanche 200
- Convoyeur, barquettes, marque Telpac, série # 1947
- Remplisseuse d'épices, barquettes, marque Magnetic Feeder, série #GPMF 39868, modèle FTOC
- Balance électronique, marque BOURBEAU, série # 5241, modèle 10277
- Machine à barquette, marque Ilpra, modèle seedy VG FP7506

Ameublement de bureau et systèmes informatiques :

- Tables en inox
- Ordinateur, marque Dell, série # 4165258
- Ordinateur, marque Acer, série PTS5504006701703B82762, modèle Aspire E380
- Ordinateur
- Étiquette
- Imprimante, marque Toshiba, série # IP10207C, modèle TEC
- Ordinateur portable, marque Toshiba
- Ordinateur portable, marque Toshiba
- Télécopieur, marque Brother, série # 461281B6J954017, modèle MFC7820N
- Ordinateur portable, marque Toshiba, série X7027719Q, modèle PSAFGCMS708C
- Ordinateur, marque Dell, série # GX110, modèle Optiplex 3HLG101
- Imprimante étiquette multicolor Quick Label, marque Vivo, série 07E0024, modèle VIVOV2
- Ordinateur, marque Acer, série # PTS550U006701073B12702, modèle Aspire E380
- Imprimante, marque HP, série # TH64I141Q5, modèle C9081A
- Ordinateur
- Ordinateur
- Serveur, marque Dell
- Téléviseur, marque Sony
- Système de surveillance :caméras, écrans, ordinateur, logiciel
- Logiciels: Windows, Dadhri, Labelview, Alimenthèque, LCM
- Équipements de cuisine: four, plaque, réfrigérateur, congélateur
- Téléphones
- Bureaux, armoires, étagères
- Chaises
- Gibos métalliques
- Stand
- Bars à olives
- Racking

Matériel roulant :

Camion 2005, marque GMC, série # 1GDHG31V051196514, modèle Savana 3500

Camion réfrigéré 2008, marque GMC, série # 1GDHG316091104574, modèle Savana TG33503

Voiture 2008, marque Pontiac, série # 1G2AL55F387304310, modèle G5 Pursuit

ANNEXE B
(Biens inclus)

Ligne de production de pizza automatisée incluant ses accessoires, comprenant principalement:

- 20HP Vacuum Transfer Pump
- Cryovac RC20458 Liquid Form fill & Seal
- Euro.K FE20 Hopper Feeder S/N2001713
- Euro.K FE20 Hopper Feeder S/N N/A
- Nella IP80 Batch Mixer S/N 041089 (CI)
- Safeline Metal Detector, SN:1135401, w/39,25"x2" Aperture and conveyor
- Cardinal S/S Digital scale, Model :205
- Rice lake S/S Digital Scale, Model: IQ3552A
- 2(two) PBI Dansensor 02 Analysers
- Van Gard Microscope
- Lab line Incubator
- Mettler Digital Balance, Model: PJ300
- 3(three) Lutron and control company Digital Light Meter
- 7(seven) Traceable Digital Thermometers
- Dell PC w/Display, Keyboard, and S/S Enclosure
- Rice lake IQ Plus 355 S/S Digital Scale
- 10(ten) S/S Scoops
- 3(three) S/S Tables 27"x44", 24"x60", and 22,5"x43,5"
- New analygas System Gas detector, Mode:74, SNL1604
- 3(three) S/S Manual Baggers
- 2(two) S/S Table
- 1(one) S/S tub
- 1(one)Cuber/Scorer, W/Prime Conveyor and Aleen Bradley Powerflex 4MVF
- 1(one) 24"x10' Power Product Conveyor
- 1(one) Bridge Meat ball former, model:3T004, SN:26006NR
- 1(one) S/S Inclined Auger Conveyor w/Drive
- 1(one) Bridge S/S Column dumper, model: LL96, SN:27288EM
- 1(one) Hart water Filler System, model:HHX20TSS
- 1(one) Cintex Metal Detector
- 2(two) Electric Heaters
- 2(two) Larken 2fan Freon Blowers
- 1(one) S/S Meat Wash Station
- 2(two) Larkin Heatcraft 4fan Low profile Freon blowers, Model:ACM179AE
- 3(three) Larkin Heatcraft 4fan Low profile Freon blowers, Model:ACM179AE
- 3(three) Larkin Heatcraft 4fan Low profile Freon blowers, Model:ACM179AE
- 1(one) Stein Charmarker, model:CM40, SN:180, w/Falcontrol Controls
- 2(two) Steam control valves w/Forbes Marshall Positioners
- 1(one) Section 20"x114" S/S Frame Product conveyor w/ S/S Belt and drive
- 1(one)2010 CMP SShaped S/S Frame Product conveyor, 20" wide x 165" long
- 1(one) 40" wide x 40" long S/S Frame product conveyor
- 2(two) Steam control valves w/forbes Marshall Positioners
- 1(one) Eagle S/S Wash sink w/Knee Controls
- 2(two) Steam control valves

- 1(one) 2010 Shuttle Conveyor, 38"x124", w/ Picker unit, (2) Lenze VFD
- 1(one) 2010 CMP S/S Frame Product Conveyor, w/20" Wide Interlox Belt
- 1(one) Nordale End Loader Cartoner, Model:MK", w/Nordson Gluer
- (2) Domino S Series Laser Coder Controllers, Laser coder, and fume unit
- 4(four) Refplus 6fan Freon Blowers, Model: LAA45002SP
- 3(three) Yaskava VFDs, Model: V10000
- All S/S storage unit
- 1(one) 2010 CPM S/S Frame Product Conveyor, 20"x13', w/Interlox beltndrive
- 1(one) 2010 CPM S/S Frame Product Conveyor, 20"x15', w/Interlox beltndrive
- 1(one) 2010 CPM S/S Frame 90 Product Conveyor, 20"x17', w/Interlox
- 4(four) RefPlus 6fan Freon blowers, Model: LAA45002SP
- Sauce System w/Enrober, Positive Pump, diaphragm Pump, and Tank
- 1(one) RefPlus 5Fan Freon Blower
- 1(one)Waukesha Size 030 Positive Displacement Pump, w/S/S Clad Motor
- 1(one) Hurst 150PSI Boiler, SN:V186150118, feed system, water softner
- 4(four) Sections pallet Racking w/Contents
- 1(one) Fractional HP Compressor Evaporator unit
- 2011 Keeprite Compressor Unit, m: KESA051H6HT3B12159, SN112102919
- 2011 Keeprite Compressor Unit, m: KESA051H6HT3B12159, SN11202315
- 2(two) RefPlus Freon Compressor unit
- 1(one) RefPlus Compressor Evaporation unit
- Keeprite Compressor Evaporator unit, m:KRCD2513CL, SNLQM265785/07
- 1(one) RefPlus Compressor Unit
- Canadian Bearing 40HP Hydraulic Systemw/(2)Pumps, tank, Startes and filter
- Raytheon Tempering Microwave Oven, m:QMP1679D75, SN:0027
- 1(one) Safeline Metal detector w/2"x28" Aperture
- 1(one) Nordale Cartone
- 1(one) REFPlus 6Fan Freon Blower
- 3(three) Pallet Jacks
- BuiltRite Enclosed Trash Compactor, m:B3515C, SN:C608
- Devair Refrigerated Air Dryer, Model:PO35,SLNHIT35C11501150502069
- 3(three) Myers High pressure Wash pumps
- 1(one) Keeprite Freon Compressor
- 1(one) Freon Compressor
- 1(one) S/S Table w/S/S Undershelf
- Zebra TLP2844 Label Printer
- IND D'Acier S/S 71/ 2"x10" Plastic Rex type chain convoyer
- GEN S/S 18"x10' Approx.Intralux Belt Portable Incline conveyor
- Thiele 20121L2C Reciprocating tray placer S/N TT300A165
- Gen S/S 36"W 100Kg Floor Fed Hopper W/Vibrator
- DINO S/S SAF84 Port. Dispenser/Pump W/Hopper, S/N:236
- GCCL S/S 28"x6' Laning Belt Conveyorslat, Diverter system, S/N:M960659
- Multivac M855 FPC Vaccum Packaging Machine W/Controls S/N:1906110
- LOMA 2" S/S Pipeline Metal Detector W/IQ DRO, S/N:QPL60117
- S/S 63"x8' Diamond Plate Deck W/Railing, Stairs
- Consolidated Tech S/S HC120 Horizontal cartoner, s/N:38313
- Canvas Flour Storage Bin System W/Vibratory pump Unit, S/S Fine saver HP
- 4(four) S/S 26"x28"x20" D Portable line tubs W/Plastics Lids
- 4(four) S/S 26"x28"x20" D Portable line tubs W/Plastics Lids
- 3(three) Ref Plus3 fan Freon Evaporators (In Walkin box)

- 2(two) Ref Plus5 fan Freon Evaporators (In Walkin box)
- 2(two) Ref Plus3 fan Freon Evaporators (In Walkin box)
- 2(two) Ref Plus2&3 fan Freon Evaporators (In compactor Room & hallway)
- Harrington LB010 1Ton Puller
- Steel 4'x4' Shop table W/Record #5 Bench Cise
- Norbec 8'x8' Approx. Walkin Box, sliding door W/Track
- 16(sixteen) Sect. 42"x8"x14' Approx Racking W/46 Stringers
- 3(three) Sect. Galv. 52"x21"x12' & 14' Approx. Gravity Feed Racking
- Clark 88"x8' Approx.Elec. Walkin box door W/Motor & track
- UWE APS 111 6 kg Gigital Scale
- Ohaus 700 Series 2610 GR Triple Beam scale W/Weight
- BOEKEL 13200M Incubator
- MKE S/S BL60SC 2 DR. ReachIn Cooler S/N: 0612292
- WHIRLPOOL GBS277PRS01 Convection Oven S/N:XU0601100
- WHIRLPOOL GBS277PRS01 Convection Oven S/N: XT2907320
- 2(two) PANASONIC Inverter Microwave
- DELL Opticplex 755 Core 2PC, W/Flat Screen, HP Printer
- HP Compaq NC8230 Centrino Lap Top
- 3M 9050 Overhead Projector W/Screen
- CANON MF435 Fax/Copier
- SAMSUNG CLX3175FW FAX/COPIER
- 2(two) BROTHER INTELLIFAX 2820 FAX
- LexMark X264DN FAX/COPIER
- Maple & Black Reception Desk

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL**

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale
en matière de faillite et d'insolvabilité)

NO :

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

BRISE DE MER INC.,

Débitrice

-et-

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA,

Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,

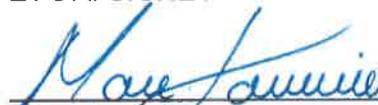
Séquestre

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marc Tarussio, exerçant mes activités professionnelles au 5, Place Ville-Marie, bureau 400, Montréal, Québec, H3B 5E7, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de directeur principal, comptes spéciaux au sein de la Banque de Développement du Canada (ci-après la « BDC ») et à ce titre, je suis responsable du dossier impliquant la Débitrice, Brise de Mer inc.;
2. J'ai lu la requête ci-jointe pour la nomination d'un séquestre ainsi que les pièces produites au soutien de celle-ci et j'atteste que tous les faits relatés à ladite requête et qui n'apparaissent pas autrement des pièces produites au soutien de celles-ci ou au dossier de la Cour, sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Tarussio

Affirmé solennellement devant moi,
à Montréal, ce 23^e jour du mois de septembre 2015



Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts du Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À :

M. Benoît Gingues
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
1981, avenue McGill College, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6
(Séquestre)
(*bgingues@richter.ca*)

BRISE DE MER INC.
104, avenue Liberté
Candiac, Québec, J5R 6X1
À l'attention de M. Abdelmajid Jamaledine, Président
(*majid@zindaproducts.com*)

7517602 CANADA INC.
104, avenue Liberté
Candiac (Québec) J5R 6X1
À l'attention de M. Abdelmajid Jamaledine
(*majid@zindaproducts.com*)

Me Bernard Gravel
SOCIÉTÉ D'AVOCATS DEXAR INC.
1590, rue Ampère, bureau 200
Boucherville (Québec) J4B 7L4
(Procureurs de Financement Agricole Canada)
(*bgravel@dexar.ca*)

INVESTISSEMENT QUÉBEC
413 rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
A/s Marc Duval
(*marc.duval@invest-quebec.com*)

Me Hugo-Babos Marchand
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG s.e.n.c.r.l.
1501, ave. McGill Collège, suite 2600
Montréal, Québec H3A 3N9
(Procureurs de la Banque Nationale du Canada)
(*hbabosmarchand@dwpv.com*)

Me Roseline Ouellette
RAVINSKY RYAN LEMOINE, s.e.n.c.r.l.
Place du Canada
1010, rue De La Gauchetière Ouest, Suite 2100
Montréal, Québec H3B 2N2
(Procureurs de M. Ahcene Si Belkacem)
(*rouellette@ravinskyryan.com*)

CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

(autrefois connu sous le nom Caisse populaire Desjardins
de Sainte-Hénédine-Sainte-Marguerite)

79, rue Langevin

Ste-Hénédine (Québec) G0S 2R0

(ou le siège social au 275, avenue Marguerite-Bourgeoys,
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Y9)

A/s M. Jacques Blanchette

PRENEZ AVIS que la requête de la BDC pour la nomination d'un séquestre sera présentée pour adjudication devant la Cour supérieure, chambre commerciale en matière de faillite et d'insolvabilité, du district de Longueuil, le **28 septembre 2015 à 9h00, en salle 1.17**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au **Palais de justice de Longueuil**.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 23 septembre 2015



MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Procureurs de la Requérante, Banque de
développement du Canada

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL**

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale
en matière de faillite et d'insolvabilité)

NO :505-11-

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

BRISE DE MER INC.,

Débitrice

-et-

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA,

Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.,

Séquestre

LISTE DE PIÈCES

(Requête pour la nomination d'un séquestre)

- PIÈCE R-1 :** Projet d'ordonnance nommant un séquestre;
- PIÈCE R-2:** État des renseignements du registraire des entreprises du Québec de la société Brise de mer inc. autrefois connue sous le nom 9032266 Canada inc.;
- PIÈCE R-3:** État des renseignements du registraire des entreprises du Québec de la société Aliments Prolimer inc. (maintenant connue sous le nom de 9327-2979 Québec inc.);
- PIÈCE R-4:** État des renseignements du registraire des entreprises du Québec de la société Les Fumets Sylvestre inc. (maintenant connu sous le nom de 9327-2961 Québec inc.);
- PIÈCE R-5 :** Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 3 708 159 de la circonscription foncière de Saint-Jean (adresse civique : 700 rue Gaudette, St-Jean-sur-Richelieu, Québec);
- PIÈCE R-6 :** État des renseignements du registraire des entreprises du Québec de la société 7517602 Canada inc.;
- PIÈCE R-7 :** Copie de la lettre d'offre de financement, datée du 5 décembre 2011, concernant le prêt no. 064327-01 octroyé par la Banque de

Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et Les Fumets Sylvestre inc. et son annexe A;

PIÈCE R-8 :

En liasse :

- Copie de la lettre datée du 30 décembre 2011 concernant des modifications au prêt no 064327-01 octroyé par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et Les Fumets Sylvestre inc.;
- Copie de la lettre datée du 22 mai 2015 concernant des modifications au prêt no 064327-01 octroyé par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et Les Fumets Sylvestre inc.;

PIÈCE R-9 :

Copie de la lettre d'offre de financement, datée du 16 janvier 2008, concernant le prêt no 047306-02 octroyé par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et ses annexes A et B;

PIÈCE R-10 :

En liasse :

- Copie de la lettre datée du 25 janvier 2008 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 4 février 2008 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 7 janvier 2009 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 29 septembre 2009 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 3 février 2010 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 16 mars 2010 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 3 mai 2011 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;

- Copie de la lettre datée du 31 mai 2011 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 11 juillet 2011 concernant des modifications aux prêts no 047306-02 et no 047306-03 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;

PIÈCE R-11 :*En liasse :*

- Copie de la lettre datée du 26 février 2014 concernant des modifications aux prêts no 047306-02, no 047306-03 et no 047306-04 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;
- Copie de la lettre datée du 22 mai 2015 concernant des modifications aux prêts no 047306-02, no 047306-03 et no 047306-04 octroyés par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc.;

PIÈCE R-12 :

Copie de la lettre d'offre de financement, datée du 16 janvier 2008, concernant le prêt no 047306-03 octroyé par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et ses annexes A et B;

PIÈCE R-13 :

Copie de la lettre d'offre de financement, datée du 24 septembre 2012, concernant le prêt no 047306-04 octroyé par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et son annexe A;

PIÈCE R-14 :

Copie de l'acte d'hypothèque universelle mobilière et immobilière sans dépossession consentie par Aliments Prolimer inc. et Les Fumets Sylvestre inc. à la Banque de Développement du Canada en date du 15 décembre 2011 relativement au prêt 064327-01;

PIÈCE R-15 :*En liasse :*

- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 4 085 174 de la circonscription foncière de Dorchester (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 17 septembre 2015;
- Copie de l'index aux immeubles pour le lot 4 085 174 de la circonscription foncière de Dorchester (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée 21 septembre 2015;
- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 192-14 de la circonscription foncière de Dorchester (Paroisse de Sainte-Marguerite) (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 17 septembre 2015;
- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 192-13 de la circonscription foncière de Dorchester (Paroisse de Sainte-

Marguerite) (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 21 septembre 2015;

- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 192-12 de la circonscription foncière de Dorchester (Paroisse de Sainte-Marguerite) (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 21 septembre 2015;
- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 192-8 de la circonscription foncière de Dorchester (Paroisse de Sainte-Marguerite) (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 21 septembre 2015;
- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 192-7 de la circonscription foncière de Dorchester (Paroisse de Sainte-Marguerite) (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 21 septembre 2015;
- Copie certifiée de l'index aux immeubles pour le lot 192 de la circonscription foncière de Dorchester (Paroisse de Sainte-Marguerite) (adresse civique : 226, rue Industrielle, Ste-Marguerite, Québec) datée du 21 septembre 2015;

PIÈCE R-16 :

En liasse :

- État certifié des droits inscrits au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour Brise de mer inc. daté du 16 septembre 2015;
- État certifié des droits inscrits au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour Les Fumets Sylvestre inc. inc. daté du 16 septembre 2015;
- État certifié des droits inscrits au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour Aliments Prolimer inc. daté du 16 septembre 2015;
- État certifié des droits inscrits au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour 9032266 Canada inc. daté du 16 septembre 2015;
- État certifié des droits inscrits au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour 9327-2961 Québec inc. daté du 16 septembre 2015;
- État certifié des droits inscrits au Registre des droits personnels et réels mobiliers pour 9327-2979 Québec inc. daté du 16 septembre 2015;

- PIÈCE R-17 :** Copie de l'acte d'hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession consentie par Aliments Prolimer inc. à la Banque de Développement du Canada en date du 21 janvier 2008 relativement au prêt 047306-02;
- PIÈCE R-18 :** Copie de l'acte d'hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession consentie par Aliments Prolimer inc. à la Banque de Développement du Canada en date du 21 janvier 2008 relativement au prêt 047306-03;
- PIÈCE R-19 :** Copie de l'acte d'hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession consentie par Aliments Prolimer inc. à la Banque de Développement du Canada en date du 12 octobre 2012 relativement au prêt 047306-04;
- PIÈCE R-20 :** *En liasse :*
- Copie de la convention de vente d'actifs intervenue entre Les Fumets Sylvestre inc. et la Banque de Développement du Canada en date du 22 décembre 2014;
 - Copie de la convention de vente d'actifs intervenue entre Les Aliments Prolimer inc. et la Banque de Développement du Canada en date du 22 décembre 2014;
- PIÈCE R-21 :** Copie de l'acte de vente de l'immeuble situé au 226, rue Industrielle, Sainte-Marguerite, Québec, intervenu entre Les Fumets Sylvestres inc. et Brise de mer inc. en date du 26 mai 2015;
- PIÈCE R-22 :** Copie de l'acte de mainlevée des droits hypothécaires de la Caisse Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce à l'endroit de Les Fumets Sylvestre inc., daté du 9 novembre 2009;
- PIÈCE R-23 :** *En liasse :*
- Copie d'une lettre de demande de paiement transmise par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. concernant les prêts no 047306-02, no 047306-03 et no 047306-04 et datée du 28 juillet 2015;
 - Copie d'une lettre de demande de paiement transmise par la Banque de Développement du Canada à Aliments Prolimer inc. et à Les Fumets Sylvestre inc. concernant le prêt no 064327-01 et datée du 1^{er} septembre 2015;
- PIÈCE R-24 :** Copie du relevé informatique du Bureau du surintendant des faillites au Canada pour Aliments Prolimer inc.;

PIÈCE R-25 :*En liasse :*

- Copie de la lettre de demande de paiement et préavis de l'intention de mettre à exécution une garantie des représentants de la Banque de Développement du Canada adressée à Brise de mer inc. et datée du 11 septembre 2015;
- Copie du rapport de signification en date du 11 septembre 2015 de la lettre de demande de paiement et préavis de l'intention de mettre à exécution une garantie adressée des représentants de la Banque de Développement du Canada à Brise de mer inc.;

PIÈCE R-26 :*En liasse :*

- Copie du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de la vente sous contrôle de justice de la Banque de Développement du Canada daté du 11 septembre 2015;
- Copie des rapports de signification en date du 11 et 14 septembre 2015 du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de la vente sous contrôle de justice à Aliments Prolimer inc., Les Fumets Sylvestres inc., Brise de mer inc. et Richter Groupe Conseil inc.,

PIÈCE R-27 :*En liasse :*

- Copie de l'état de compte de la Banque de Développement du Canada relativement au prêt no 064327-01 daté du 1^{er} septembre 2015;
- Copie de l'état de compte de la Banque de Développement du Canada relativement aux prêts no 047306-02, 047306-03 et 047306-04 daté du 1^{er} septembre 2015;

Montréal, le 23 septembre 2015



MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Procureurs de la Requérante, Banque de développement du Canada

N° 505-11 -

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale en matière de faillite et
d'insolvabilité)
DISTRICT DE LONGUEUIL

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

BRISE DE MER

Débitrice

c.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Séquestre

**REQUÊTE POUR LA NOMINATION D'UN
SÉQUESTRE, AFFIDAVIT, AVIS DE
PRÉSENTATION, LISTE DE PIÈCES
ET PIÈCES R-1 À R-27**
(par. 243(1) et ss de la Loi sur la faillite et
l'insolvabilité)

ORIGINAL

MORENCY
S O C I É T É D ' A V O C A T S

500, place d'Armes, 25^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

T 514 845-3533 F 514 845-9522
MORENCYAVOCATS.COM

QUEBEC MONTREAL LAVAL LEVIS LONGUEUIL ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

Me Tiziana DiDonato/ nd

N/D 60102 0153

CASIER :

CODE JURIDIQUE BB-6258